

CHARTRE DE BIEN TRAITANCE DE L'ENFANT

1

Respecter, considérer et reconnaître l'enfant en tant que sujet unique

2

Assurer aux enfants et à leur famille une équité de traitement et d'accueil

3

Accueillir et accompagner l'enfant et son entourage tout au long de son séjour en privilégiant le lien de parentalité

4

Assurer à l'enfant la protection, l'attention, l'environnement et les soins nécessaires à son bien-être et à son épanouissement

5

Être attentif au comportement et à la parole de l'enfant face à la douleur et agir en conséquence

6

Respecter les émotions et l'intimité de l'enfant

7

Adapter sa communication à l'enfant quel que soit son âge, et à sa famille

8

Garantir la sécurité de l'enfant tout au long de son hospitalisation et réagir à toute situation préoccupante

9

Favoriser l'allaitement maternel, et accompagner la maman, quels que soient le parcours et l'évolution de santé de l'enfant

10

S'assurer de la liaison avec les professionnels de santé extérieurs à la sortie de l'enfant